



2022-063

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 décembre 2022

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi cinq décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., KRAL A., Représentés : Mme WALBRECQ J. représentée par Mme DELAPORTE L.
15	15	14	
Date de la convocation : 30 novembre 2022			Absent non excusé : M. Bertrand N.
Date d'affichage : 30 novembre 2022			Secrétaire de séance : M. LEFEBVRE P.

**N° 2022-063 ▫ Budget - demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant l'agrandissement au 136 rue Neuve pour une création de locaux d'archives communaux**

M. le maire présente le devis du maître d'œuvre concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis 136 rue Neuve pour la création de locaux d'archives. Il précise que les archives départementales préconisent que celui-ci soit situé et aménagé en rez-de-chaussée pour des questions de résistance du plancher, à proximité des bureaux des agents, si possible sans accès par l'extérieur et par le public.

La seule possibilité qui s'offre à nous, afin de respecter ces quelques règles, est de construire ce local derrière le bâtiment existant et en appui sur le mur. Ces travaux sont dans une démarche de qualité environnementale et d'économie d'énergie.

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide sur ce projet, et présente le plan de financement :

Dépenses H. T		Financeurs	Montant	
Montant des travaux	107 331.00 €	Conseil Départemental	39 712.47 €	37 %
		DETR	37 565.85 €	35 %
		Commune	30 052.68 €	28 %
TOTAL	107 331.00 €		107 331.00 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une aide d'un montant de 39 712.47 € à la construction de locaux d'archives,
- **Donne** pouvoir à M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision,

Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL